

DE



MAUTHAUSEN

HIER : CAUCHEMAR...

AUJOURD'HUI : ESPOIR !

Direction, Administration: 10, Rue Leroux, PARIS-XVI^e — Tél. : KLÉ. 20-93 et KLÉ. 84-05 — C. C. P. Paris 5331-73

1954

Au nom du bureau de l'Amicale
Meilleurs vœux à Tous...
Vœux de Paix...

Qui plus et mieux que les déportés et les familles des déportés peut formuler ces vœux ! Ils ont appris dans les combats, ils ont appris dans la souffrance et dans les deuils, la valeur de ces mots !

Leurs jours, leurs nuits, furent hantés par cette espérance ; elle était synonyme, pour eux, de LIBERTE.

Ils ne voulaient pas d'une Paix résignée, mais d'une Paix dans laquelle tous pourraient vivre heureux, dans une Union plus grande, en marche vers des jours meilleurs.

Hélas ! beaucoup n'ont pas vu la réalisation de leurs rêves ! Beaucoup n'ont pas repris leur place au foyer ! Ils sont morts, victimes de leur héroïsme ! Mais ils ne sont pas morts en vain ! car Nous, les survivants, nous jurons, à nouveau, à l'aube de cette nouvelle année, de continuer le combat dans lequel ils ont tout sacrifié ; de lutter encore plus ardemment pour l'Idéal pour lequel ils ont donné leur vie. IDEAL DE JUSTICE, DE PAIX ET DE LIBERTE. Pour rester fidèles à leur mémoire, préservons la Paix, en nous opposant de toutes nos forces au réarmement allemand.

Nous ne voulons pas que nos fils luttent côte à côte avec nos bourreaux, car nous ne voulons pas qu'ils connaissent de nouveaux Mauthausen.

Le Secrétaire Général,
E. VALLEY.

Forclusion

Nous sommes heureux d'annoncer à tous nos adhérents, que nous venons de remporter une victoire de plus : **la date de la forclusion pour le dépôt des demandes de carte de déporté résistant et politique est reportée au 31 mars 1954.** Si vous n'avez pas fait cette demande : il est encore temps, demain il sera trop tard.

Renseignez-vous à l'Amicale

LA PAROLE EST A NOS ADHÉRENTS...

De VILLARD Charly,
à Trescléoux (matricule 49.901).

Chers camarades,

En cette fin d'année je vous prie de bien vouloir recevoir mes meilleurs vœux. Meilleurs vœux pour chacun d'entre vous et en particulier pour ceux de Gusen I, meilleurs vœux pour l'Amicale elle-même.

Souhaitons en particulier que l'Union de tous les Français empêchera la ratification des scandaleux accords de Bonn et des traités de Paris.

Pour mon compte, dans ces campagnes éloignées des Hautes-Alpes où je vis, je fais le maximum pour que les populations de ce petit département se joignent à nous pour empêcher ce crime contre la paix. J'ai la joie d'ailleurs de vous annoncer que ces populations comprennent très bien et qu'elles se dressent à nos côtés ; lettres et pétitions se couvrent de signatures.

Ce qui se passe chez moi doit se produire ailleurs, j'en suis sûr. C'est pourquoi nous pouvons espérer qu'avec encore un peu de travail nous serons à même de gagner cette victoire et que nous n'assisterons pas au réarmement de nos bourreaux.

Comme chaque année nous invitons tous nos amis à venir nombreux à notre

VIN D'HONNEUR

le **samedi 30 janvier 1954**
de 15 h. à 20 h., 10, rue Leroux,
rez-de-chaussée.

Vous y trouverez l'ambiance fraternelle qui unit tous les déportés et les familles.

Les auteurs y dédicaceront leurs livres.

Vous pourrez y prendre votre timbre 1954 et vous apprécierez les fameuses crêpes de "MIMILE".

De Jean-Jacques BERNARD

Homme de lettres,
ancien interné de Compiègne,
officier de la Légion d'Honneur,
père du déporté mort à Gusen.

Ce que je vais dire n'engage que moi et je ne veux blesser les convictions d'aucun camarade, d'aucune famille de l'Amicale.

Mais quand une affaire concerne le destin du pays, le devoir de chacun est d'exprimer sans restriction sa pensée. Il y a d'ailleurs ici une idée simple sur laquelle nous pourrions faire l'union, condition de notre force.

Je précise, afin de donner tout son poids à mon sentiment personnel, que si j'appréhende l'armée européenne qu'on nous propose, je ne suis pas pour autant partisan de la paix soviétique. Je ne souhaite à notre pays aucune contrainte extérieure, quelle qu'en soit la nuance. Si demain nous devions protester contre le réarmement de l'Allemagne par l'U.R.S.S., cela ne signifierait pas davantage que nous sommes partisans de la paix américaine.

Sommes-nous libres aujourd'hui de choisir, ou plutôt de ne pas choisir entre la pax americana et la pax sovietica ? Pouvons-nous encore échapper au dilemme ? Tel est le problème crucial, et n'est-il pas angoissant d'en arriver à nous demander si, dans la partie que jouent les deux colosses, la France n'est pas, d'ores et déjà, sur l'échiquier du monde, un pion sacrifié ?

Eh bien ! je pense qu'il dépend encore de nous qu'il n'en soit rien, pourvu que nous osions parler sans crainte et sans calcul, et que nous sachions dénoncer les mensonges d'où qu'ils viennent.

Car nous savons trop bien entre quels mensonges nous sommes écartelés et de quelles couleurs généreuses savent se parer les arrières-pensées politiques. Je suis de ceux — encore une fois ceci n'engage que moi — qui, séduits de prime abord par la générosité de l'appel de Stockholm, n'y ont vu bientôt qu'une manœuvre de guerre froide. Je n'en suis que plus à l'aise pour dénoncer dans l'armée européenne qu'on nous offre une opération stratégique, la plus folle et la plus hasardeuse.

Je n'accepte pas qu'on me dise : « Alors vous êtes contre l'Europe ? » Etions-nous contre l'Europe, quand en 1943 on nous

offrait une Europe qui n'était qu'une Allemagne ?

Quand une Europe pourra se faire, sans pression ni de l'Est, ni de l'Ouest, alors nous serons pour l'Europe.

Je suis certain que la grande majorité des Français sont dans ces sentiments. Je veux donc faire aux partisans de l'armée européenne l'honneur de croire que beaucoup d'entre eux s'y résignent comme à un moyen de neutraliser, sinon d'empêcher, le réarmement allemand. C'est ce qu'ils appellent le moindre mal.

Mais n'est-ce pas là une illusion insensée et qui précisément apporte au militarisme allemand sa seule chance ? Et cette politique de Gribouille, qui croit préserver la France aujourd'hui, ne prépare-t-elle pas les malheurs de demain ?

C'est bien là qu'on voudrait voir les Français capables de s'affranchir d'eux-mêmes, c'est-à-dire de leurs passions de partis, pour s'unir sur une idée simple. Ce serait déjà une victoire sur la guerre, car, dans la position périlleuse où nous sommes, la paix des Français est un élément de la paix du monde. N'est-ce pas justement aux déportés et aux familles des disparus de montrer ici la voie ?

Or, l'idée simple, dans les conjonctures présentes, c'est que dans un réflexe d'auto-défense à courte vue, l'Amérique s'appête à placer au cœur de l'Europe une bombe à retardement.

Il y a toujours, parmi les périls qui nous menacent, un péril numéro 1 : il ne s'agit nullement de fermer les yeux sur les autres, mais de discerner clairement celui-là ; il s'agit pour les Français que n'aveuglent ni l'intérêt sordide ni la passion partisane et principalement pour ceux — et j'en suis sûr — qui attachent du prix à l'amitié américaine, de jeter un cri d'alarme.

Je suis certain que l'étranger, et l'Amérique en particulier, ne fait fi de la voix de la France que dans la mesure où l'on nous voit divisés. Mais qui nous dit que les amis que nous comptons outre-Atlantique demeureraient insensibles à un sursaut de la conscience française, à un « non » calme et résolu monté du fond de la douleur française ? N'est-ce pas à ceux qui ont payé cher le droit de parler au nom de cette douleur de montrer que l'âme de la France, retrempe dans les camps, peut encore se sauver en retrouvant l'esprit des camps ?

De **GUILMINEAU Onésime,**

La Siretterie, Rochefort-sur-Loire
Mauthausen Ebensee, matricule 26.604.

J'ai lu avec quel intérêt le dernier Bulletin de Mauthausen, comment l'adjuration pathétique de notre camarade, maintenant défunt, à la tribune de la Chambre, peut-elle rester lettre morte pour tant de politiciens qui furent cependant des résistants authentiques ? J'aime malgré tout espérer que le scrutin de Versailles a été l'ébauche d'un « non » catégorique à la perspective d'un réarmement de l'Allemagne.

De **Albert BOULLE,**

à Flers (Orne).

Neuengamme 33.302, Oranienburg 84.161
Mauthausen 130.402.

Mon opinion sur le réarmement allemand ?

Non, non et non !...

Il ne nous est pas possible de composer avec ces gens-là et plus tard, comme suite, de les subir.

— Nous avons trop connu la faim et la torture dans les prisons et camps ;

— Les 120 par wagon pour le « Grand Reich » ;

— La quarantaine à l'arrivée ;

— La pénétration de camarades à Neuengamme (en musique) ;

— Le déchargement de la péniche de

sable sur le canal de Berlin à Stettin (222 tonnes dans la journée) ;

— La maudite usine d'aviation de Modling ;

— La piqûre engendrant la mort de 82 de nos camarades pour lesquels le commando du Lager Bau creusait la fosse depuis une semaine sans en prévoir l'utilisation ;

— L'évacuation de Modling à Mauthausen du 31 mars au 6 avril 1945 sans presque rien manger ;

— Et, le soir du 5 mai à Mauthausen lors de l'arrivée des trois side-cars américains, la vision d'un tas de cadavres haut de 3 mètres près des blocks 23 et 24 !

Oublier ? Jamais ! Pardonner non plus !

OPINION ANGLAISE

Voici comment le *Daily Express* exprime l'opinion de la population britannique à l'égard du réarmement allemand : « Les Anglais ne sont pas disposés à confier des armes aux Allemands... L'Angleterre n'est pas disposée à permettre à l'infanterie et aux forces aériennes allemandes de franchir le seuil de l'Angleterre. »

INGÉRENCE ALLEMANDE

Le *Wirtschaftsblatt*, organe de la grande industrie de Berlin-Ouest, affirme : « De nos jours, il n'existe pour ainsi dire pas de petits ou moyens États — et la France, en raison de son empire colonial morcelé, ne peut faire partie que de cette catégorie — qui puissent tenir à la longue avec ses propres forces et sans une aide totale. « Si la France continuait à refuser de signer le traité de Paris, de nouvelles personnalités, qui ont appris à tirer les conclusions du développement des dix dernières années, devraient être mises à la tête du gouvernement français. »

MANIFESTE DE 88 UNIVERSITAIRES FRANÇAIS CONTRE LA REMILITARISATION DE L'ALLEMAGNE

Nous vous donnons ci-dessous le texte de ce manifeste au bas duquel nous relevons les noms de quatre universitaires, anciens déportés :

Monsieur le **Professeur GILBERT-DREYFUS**, agrégé à la Faculté de Médecine (ancien de Mauthausen-Ebensee).

Monsieur le **Professeur DESOILLE**, agrégé de la Faculté de Médecine. Médecin légiste (ancien de Mauthausen Gusen).

Monsieur le **Professeur PRENANT**, agrégé des Sciences. Professeur à la Sorbonne (ancien de Neuengamme).

Monsieur le **Professeur MAZEAUD**, agrégé de Droit (ancien de Buchenwald. Président de la F.N.D.I.R.). Boullainvilliers.

« Ce manifeste est né en dehors des partis, il réunit des hommes venus de tous les horizons français, et dont beaucoup n'ont jamais participé à la vie politique. La rencontre de leurs signatures au bas de ce document n'implique aucun accord pour le passé ou pour l'avenir. Seule compte pour eux la **défense de la France et de la paix.**

La question n'est pas de prendre parti sur l'ensemble de la politique extérieure, ni sur le problème de l'Europe. Beaucoup d'entre nous, conscients de la nécessité dans laquelle se trouve leur pays de ne pas rester isolé, souhaitent ardemment la création la plus proche possible d'une organisation européenne où chaque nation trouverait sa place sans qu'un risque soit créé tant pour sa propre sécurité que pour celle d'aucune autre.

Le seul problème ici posé, est celui du réarmement allemand.

Devant l'hostilité du sentiment public, on plaide aujourd'hui que ce Réarmement de l'Allemagne dans le cadre d'une prétendue « Europe » peut seul nous éviter la résurrection d'une Wehrmacht autonome. On fait revivre — comme au temps de Munich et de l'occupation — l'argument du moindre mal. Livrer les Sudètes pouvait apparaître à certains comme un moindre mal, en 1938. Signer un contrat d'armistice pouvait apparaître à d'autres, en 1940, comme un moindre mal. C'est au nom du moindre mal que les gens de Vichy tentent aujourd'hui d'insolentes apologies. La politique du moindre mal, dès lors qu'elle oblige à transiger sur les grands intérêts nationaux n'est qu'une forme de politique de capitulation.

Admettre le réarmement allemand serait une capitulation française. Entre la forme « autonome » et « européenne » de ce réarmement, la différence n'est pas essentielle. L'Etat-major allemand, officiel ou clandestin, pourra passer aisément de l'une à l'autre.

Dans les deux cas, l'opération qu'on nous demande de ratifier consiste à donner à l'Allemagne une armée, et à nous contenter en échange, d'une promesse. Elle remet entre les mains d'un peuple qui proteste solennellement contre ses frontières et dissimule mal, dans ses éléments dirigeants, ses impatiences de revanche, un terrible instrument de puissance et de provocation, susceptible d'entraîner à brève échéance le monde dans l'irréparable. Elle associe à ceux qui ont tout à perdre à une guerre, ceux qui ont tout à y gagner. Faisant revivre la présence armée de l'Allemagne en Europe, au temps même où les conflits d'outre-mer n'expliquent que trop l'absence française ; elle consacre automatiquement la prépondérance allemande dans la communauté avec toutes les conséquences politiques et économiques qui peuvent s'ensuivre.

Qu'on impose cela à la France ne dépend pas de nous. Lutter contre cela dépend de nous, dans un libre débat avec nos alliés qui savent bien l'immense atout stratégique que la France représente. En tout cas, il ne sera pas dit que moins de dix ans après sa libération, la France, de son plein gré, offre à son bourreau l'hégémonie sur l'Europe et signe ainsi volontairement sa propre déchéance. »

UNE LETTRE...

parmi tant d'autres

Nous nous permettons de publier une lettre que nous ont envoyée les parents d'un déporté mort à Gusen.

Elle dénote un tel attachement à notre Amicale que nous voulons la donner en exemple. Inutile d'ajouter que c'est avec un grand plaisir que nous avons tenu à les dédommager de leur effort.

Nous pensons que cette lettre est, de plus, dans sa simplicité, le reflet de l'opinion du peuple français et en particulier le reflet de l'opinion des familles de déportés sur les accords de Bonn et de Paris.

Monsieur le Secrétaire général,

Vous voudrez bien nous excuser de n'avoir pas payé notre cotisation plus tôt, car nous n'avions pas l'argent voulu pour payer, mais ce matin nous avons reçu notre paye de vieux temporaires : 7.050 francs. Nous envoyons notre mandat (250 francs de cotisation) et avec plaisir, car vous êtes nos défenseurs, pour nous aider. Nous, on est des pauvres : même pas un mètre de terre à nous. Nous vivons avec beaucoup de peine. Mon épouse a soixante-huit ans, est inapte au travail, et moi, soixante-quinze ans, et je ne peux plus travailler. Et nous, vieux captifs de 1914 à 1918, on a enduré nos souffrances, aussi nous savons bien nos douleurs maintenant et nous avons souffert pour notre patrie.

Monsieur le Secrétaire général, nous offrons nos meilleurs vœux d'année nouvelle et bonne année à tous nos amis de l'Amicale et bonne santé à tous nos défenseurs. Et nous vous donnons notre avis :

Non aux accords de Bonn et de Paris !

Marie et Joseph GARAUD, de Loyat.



DÉCÈS

C'est avec peine que nous apprenons la mort de cinq de nos camarades de Maut-hausen :

ROQUES, de la Corrèze ;

GRUEMANN Arthur, d'Hagondange (Moselle) ;

ROTH Antoine, d'Altkirch ;

BOUVARD Félix, de Thorens (Haute-Savoie) ;

JEANJEAN Guy, de Dijon.

Nous prions leurs familles de trouver ici l'expression de nos sentiments émus et attristés.

PÈLERINAGES

Nous ne pouvons pas encore préciser combien nous pourrions organiser de pèlerinages en 1954, ni dire quand ils auront lieu, mais nous pouvons annoncer que, malgré nos craintes, nous espérons en organiser encore cette année, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Nous en sommes heureux, car nous savons que se réalisera ainsi un des vœux les plus chers de beaucoup de familles de notre Amicale.

NAISSANCE

M. et Mme TRIQUET (ancien de Maut-hausen Gusen, matricule 60.643) ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fille MARTINE.

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur à leur bébé.

DÉCORATIONS

Notre Vice-Président, René MABILLE, vient d'être promu au grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

A TITRE POSTHUME

La Légion d'honneur vient d'être décernée à un de nos camarades mort à Eben-sée le 6 mai 1945, Michel BERTHIER, matricule 118.572. Nous prions Madame BERTHIER, sa veuve, de trouver ici l'expression de nos sentiments émus.

RECHERCHE

Qui pourrait nous donner l'adresse de la famille de Glazer Jean, matricule 117.748, né le 17-1-1925 ? Son corps a été retrouvé et identifié.

VEUVES DE GUERRE NON REMARIÉES

	Montant actuel	Montant au 1-10-57	Chaque année augmentation de
Taux normal	95.796	119.952	6.039
Taux de réversion..	63.864	79.968	4.026
Taux exceptionnel..	127.728	159.936	8.052

ASCENDANTS

	Taux actuels	Montant au 1-10-57	Augmentation annuelle
Ascendants non mariés ou conjointement.	39.304	54.400	3.774
Ascendants mariés	19.652	27.200	1.887
Majoration pour enfant mort pour la France en sus du premier	5.088	8.160	768

ENFANTS ET ORPHELINS DE GUERRE

Nombre d'enfants	Taux actuels	Résultats obtenus	Augmentation annuelle
Taux normal			
1	17.592	21.760	1.042
2	17.592	21.760	1.042
3	34.092	43.520	2.357
Taux exceptionnel			
1	18.092	21.760	917
2	18.092	21.760	917
3	34.092	43.520	2.357

ENFANTS ET ORPHELINS DE GUERRE

Les enfants du premier lit d'une veuve remariée avant le 3 octobre 1941, ont droit à une pension différentielle égale au taux normal de la pension de veuve, diminuée du montant de la pension perçue par la mère.

L'orphelin de guerre, dont le père et la mère sont décédés, percevra, jusqu'à sa majorité, une pension au taux spécial, fixé par l'article 51 du Code des Pensions, c'est-à-dire : 159.936 francs au 1^{er} octobre 1957.

En cas de remariage de la veuve et s'il n'existe pas d'enfants issus de son mariage avec le militaire décédé, susceptibles de recueillir ses droits à pension, les orphelins du premier lit bénéficient de la TOTALITE de la pension de veuve.

Sous réserve qu'ils ne soient pas déjà bénéficiaires d'une pension ou d'une majoration, les enfants atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie, ou vent droit, lorsque leur mère ne peut plus prétendre aux prestations familiales de leur chef, et sauf dans le cas où ils sont hospitalisés aux frais de l'Etat, à une allocation spéciale égale à l'indice de pension 150, soit 40.800 francs.

Pour les veuves de guerre non remariées ayant des enfants susceptibles de prétendre à pension principale d'orphelin et à charge, les indices de pension sont majorés de 80 points pour chaque enfant (soit 21.760 francs). Cette majoration est portée à 160 points pour chaque enfant à partir du troisième (soit 43.520 francs).

DISPOSITIONS CONCERNANT CERTAINES VEUVES DE GUERRE

Lorsqu'elles sont remariées re-devenues veuves ou divorcées à leur profit, elles recouvrent l'intégralité de leurs droits à pension qu'elles détenaient du premier mari.

Conditions : Etre âgée de 60 ans (55 ans en cas d'incapacité de travail égale ou supérieure à 80 %), à condition encore que les revenus des avoirs du second mari n'aient pas été soumis à l'impôt sur le revenu ou que le revenu pour lequel elles ont payé l'impôt

ne dépasse pas net 60.000 francs, après application de l'abattement à la base et déductions pour charges de famille.

Lorsque du fait du décès du second mari, le droit à pension de réversion serait ouvert, la veuve pourra percevoir la pension la plus avantageuse dans un délai d'un an à compter de la date du décès pour l'avenir, et de la date de promulgation des présentes dispositions pour le passé.

VEUVES VIVANT EN CONCUBINAGE

Lorsque cesse le concubinage, elles peuvent être réintégrées dans leurs droits à pension.

ANTERIORITE DE MARIAGE

Suppression de l'antériorité de mariage en faveur des veuves ayant eu un ou plusieurs enfants légitimes, légitimés ou naturels, dont la reconnaissance volontaire est intervenue dans les deux mois à dater de la naissance si le droit à pension était antérieur à cette naissance.

Aucune condition n'est exigée en cas de reconnaissance judiciaire.

VIE COMMUNE

Il peut y avoir droit à pension pour la veuve sans enfant qui

pourra prouver qu'elle a eu une vie commune de trois ans avec le pensionné, quelle que soit la date de mariage.

POINT DE DEPART DE LA PENSION

Pour les veuves qui, en vertu de l'une ou de l'autre des deux dispositions ci-contre, se verraient rétablir dans leurs droits à pension, le point de départ de cette dernière sera, lorsque le décès de l'invalidé est survenu avant la promulgation de cette loi, fixé au jour de cette promulgation.

Un cadeau utile...

offrez

LE BRIQUET DES " DÉPORTÉS "

Passez vos commandes à l'AMICALE

PRIX : 400 francs

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

sur les dispositions votées par l'Assemblée Nationale.

PENSIONNÉS DE 10 A 80 %

%	Montant actuel	Indices fixés	Montant au 1 ^{er} octobre 1957	Chaque année la pension augmente de
10	10.112	42	11.424	328
15	15.168	63	17.136	492
20	20.124	84	22.848	656
25	25.280	105	28.560	820
30	30.336	142	38.624	2.072
35	35.392	166	45.152	2.440
40	40.448	189	51.408	2.990
45	45.504	213	57.936	3.108
50	55.560 (1)	236	64.192	2.158
55	60.616	260	70.720	2.526
60	66.672	284	77.248	2.644
65	71.728	308	83.776	3.012
70	77.784	332	90.304	3.130
75	82.840	356	96.832	3.498
80	88.896	380	103.360	3.616

PENSIONNES DE 85 A 100 %

%	Indices fixés	Montant au 1-10-1957
85	625	170.000 (1)
90	765	208.080
95	870	236.640
100	1.000	272.060

(1) Pour les pensionnés de 85 à 100 %, le montant actuel (colonne 2) englobe avec la pension principale les allocations, dont le montant est respectivement de : 71.728, 102.548, 136.732, 170.940 fr. Les indices fixés (colonne 3) englobent également cette allocation.

AMENDEMENTS QUI ONT ETE REJETES

La Commission des Pensions, soutenue en cela par MM. Adrien Mouton et André Tourne, demandait au début la revalorisation au coefficient 22,37 par rapport aux sommes perçues au 1^{er} octobre 1938, de toutes les pensions de 10 à 80 %.

Prenant prétexte du dépôt d'une lettre rectificative appliquant le coefficient seulement aux pensions de 30 à 45 % incluses la majorité de la Commission et de l'Assemblée s'est,

contre l'avis de nos camarades, ralliée aux propositions gouvernementales excluant ainsi les pensionnés de 10 à 25 % et tolérant que soient englobés pour la nouvelle fixation des indices l'allocation de 3.000, 6.000, 7.000 ou 8.000 francs, selon le cas, perçue jusqu'ici par les pensionnés de 50 à 80 %.

Nous avons toujours soutenu que le coefficient 22,37 devait jouer sur la pension principale, seulement à son montant du 1^{er} octobre 1938.

(1) Pour les pensionnés de 50 à 30 % le montant actuel (colonne 2) s'entend : pension principale + allocation spéciale de 5.000, 6.000, 7.000, 8.000 francs, dont ils bénéficient selon leur cas. Les indices fixés (colonne 3) englobent également cette allocation.

RETRAITE DU COMBATTANT

AGES	Taux actuels	Proposés par l'U.F.A.C.	Résultat obtenu	Augmentation	
				annuelle	par jour
DE 50 A 55 ANS	530	530	530	0	0
DE 55 A 60 ANS	1.272	12.784	1.272	0	0
DE 60 A 65 ANS	3.500	12.784	3.500	0	0
AU-DESSUS DE 65 ANS	4.500	12.784	8.976	1.119	3,06

Les Anciens Combattants qui ne seront pas titulaires de la retraite à la date de la promulgation de la loi ou qui n'en auront pas établi la demande, bien qu'ayant atteint l'âge fixé, ne commenceront à la percevoir qu'à l'âge de 65 ans.

MESURES PARTICULIÈRES concernant les INVALIDES DE GUERRE

a) Possibilité pour les bénéficiaires de l'article L. 16 du Code d'obtenir une suspension supérieure à 10 degrés.

b) Amélioration des allocations de grand mutilé ou des amputés porteurs de béquilles ou de canne de Schlitz.

c) Création d'une allocation spéciale aux invalides « implaçables », c'est surtout le cas des blessés crâniens qui sont dans l'impossibilité d'exercer une profession et pour lesquels toute possibilité de réadaptation fonctionnelle est exclue.

d) Extension de l'allocation n° 8 aux bénéficiaires de l'article L. 18 qui totalisent une invalidité d'au moins 200 %, calculée par addition des divers taux d'invalidité afférents aux diverses infirmités dont ils sont atteints.

e) Maintien des majorations pour enfants aux pensionnés pour invalidité jusqu'à l'âge de 18 ans, lorsque ces enfants cessent d'ouvrir droit aux prestations familiales.

f) ATTRIBUTION D'UNE PENSION TEMPORAIRE POUR 3 ANS AU LIEU DE 1 AN AUX REFORMES TEMPORAIRES.

g) Amélioration de l'allocation n° 6 allouée aux invalides cumulant les bénéfices des articles L. 16 et L. 18 (c'est-à-dire aux invalides qui ont besoin de l'assistance d'une tierce personne et qui bénéficient d'une pension de 100 %, plus suspension en raison de leurs infirmités multiples).

h) Aménagement de l'allocation n° 4 bis (attribuée aux grands invalides non bénéficiaires des articles L. 16 et L. 18 (c'est-à-dire aux invalides ne bénéficiant pas de suspension ni de l'assistance d'une tierce personne)).

i) Amélioration des conditions de révision des pensions définitives en cas d'aggravation d'une ou de plusieurs infirmités pensionnées (notamment, octroi à la pension révisée du caractère définitif alors que cette pension était allouée à titre temporaire pour 3 ans jusqu'à présent).



La Vie de l'Amicale (Suite)



SOLIDARITÉ

Merci à tous ceux qui nous aident :

Jean T..., de Paris-14 ^e	Fr. 2.000
Eugène G..., de Paris-20 ^e	1.250
Jean L..., de Chaudron-en-Mauge ..	2.000
René M..., en occupation	1.250
Mme Rosalie R..., de Bourg-en-Bresse	1.000
Jacques P..., de Paris-5 ^e	1.000
Mme Janine L..., de Neuilly-sur-Seine	5.000

COTISATIONS

Nous remercions nos amis qui ont déjà pris leur timbre pour 1954 et nous rappelons à tous, que nous le tenons à leur disposition (cotisation annuelle : 250 francs). Que ceux qui n'ont pas encore repris leur carte de 1953 sachent qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et qu'ils peuvent payer les deux années en une fois !

MEDAILLES

Nous vous informons que toutes les familles et tous les déportés ayant reçu la carte de déporté résistant ont droit :

à la Médaille du Déporté résistant ;

- la Croix du Combattant ;
- la Médaille Commémorative ;
- et à la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance.

Toutes les familles et tous les déportés politiques ayant reçu la carte de déporté politique ont droit à la Médaille du Déporté politique.

Nous tenons ces médailles à la disposition de tous nos amis et les enverrons sur commande (prix de chaque médaille : 250 francs).

Nous tenons à la disposition, de ceux qui la désirent, la photographie du Monument élevé à Steyr au mois de juillet 1953.

NOS LIVRES

Nous recommandons à nos amis la lecture du livre de notre président Gilbert Dreyfus (Gilbert Debrise) intitulé *Un de Mauthausen témoigne*, qui est une étude sur le camp de Mauthausen et le récit du jugement des S.S. du camp.

Nous nous ferons un plaisir de l'envoyer, dédié par l'auteur, à tous ceux qui nous en passeront la commande (prix : 150 francs, plus frais d'expédition).

TRES IMPORTANT

Nous prions instantanément nos adhérents de nous communiquer leur CHANGE-MENT D'ADRESSE, cela évitera à l'Amicale une dépense de frais de timbres qui s'avère onéreuse pour la caisse.

Le Gérant : Emile VALLEY